



Accéder à la propriété : aides du département de l'Hérault

Objet de l'aide	Bénéficiaires	Conditions d'obtention	Caractéristiques financières	Financier
Achat de terrain à bâtir ou construction neuve, achat d'un logement neuf ou ancien	Accédants à la propriété	<p><i>Liées au ménage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plafond de ressources à ne pas dépasser en fonction du nombre d'enfants (de 1,5 fois le SMIC pour un célibataire à cinq fois le SMIC pour un couple avec 5 personnes à charge) • Taux d'endettement inférieur à 33 %, 10 % apport personnel obligatoire • Garanties : cession de salaire et caution personnelle solidaire et assurance risque décès invalidité • Prêt complémentaire d'un prêt principal, le prêt principal devant être supérieur ou égal au prêt demandé, datant au maximum d'un an <p><i>Liées au logement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total du projet inférieur à 250 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts de 3 000 à 20 000 € • Taux : 3 % • Durée de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> · prêts de 3 000 à 4 600 € : 7 ans · prêts de 4 700 à 6 100 € : 10 ans · prêts de 6 200 à 9 900 € : 10 ou 15 ans · prêts de 10 000 à 20 000 € : 15 ou 18 ans 	<p>Conseil général</p> <p>Contact : Caisse Départementale d'Aide Immobilière Tél. : 04 67 40 75 90</p>

Attention : pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à votre ADIL (coordonnées sur le site de l'ANIL, www.anil.org)